

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi Dix Sept Décembre Deux Mil Vingt Cinq à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

ETAIENT PRESENTS : Julie AUBRY, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Florent CAILLET, André-Jean VIEAU, Séverine LENOBLE, Delphine CLOUET, Christelle PHILIPPEAU, Freddy SOURISSEAU, Nadia KNOEPFFLER, Solenne HAMEL-GUITTON Jean-François ORHON, Patrick BUCHET, Amélie CORNILLEAU, Murielle BODINIER, Isabelle LEFOL-ANDRE et Stéphane MELLIER.

ETAIENT EXCUSES : Mélanie COTTINEAU, Katharina THOMAS, Camille FRESNEAU,

ETAIENT ABSENTS : Christophe GRANGE,

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle LEFOL-ANDRE est désignée secrétaire de séance.

POUVOIRS : Mélanie COTTINEAU à André-Jean VIEAU, Katharina THOMAS à Florent CAILLET, Camille FRESNEAU à Séverine LENOBLE

Objet de la délibération

Convocation le 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents ou représentés : 20

Publié le 19 décembre 2025

2025-035 - ELECTION D'UN REPRESENTANT AU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITES AU SEIN DU COLLEGE DES COMMUNES

Rapporteur : André-Jean VIEAU

Le syndicat mixte e-Collectivités, auquel notre syndicat a décidé d'adhérer, a été créé le 1^{er} janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Le collège des communes est constitué d'un représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.

Le Président sollicite donc l'assemblée délibérante du SIVU de l'Enfance afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Le Président indique à l'assemblée que :

- André-Jean VIEAU (titulaire)
- Amélie CORNILLEAU (suppléant)

se sont portés candidats pour représenter le syndicat.

Le conseil syndical procède à l'élection à bulletin secret.

Résultat du vote :

Il est proposé que le Conseil syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Votants : 20
Abstentions : 0
Nuls : 0

Exprimés : 20
M. André-Jean VIEAU : 20
Mme Amélie CORNILLEAU : 20

M. André-Jean VIEAU et Mme Amélie CORNILLEAU ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (nombre de voix obtenues : 20), sont proclamés élu.es représentant.e du syndicat.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,
André-Jean VIEAU

Par délégation, la Directrice du SIVU de l'Enfance
Christine PRIGENT

